

Conditions générales de location STOERbuiten B.V.

Définitions

1. STOERbuiten bv : (KvK 64911012) met en location ses propres lodges sur des campings et loue également des lodges appartenant à des particuliers, fabriqués par STOERbuiten.
2. Le locataire : la personne (H/F) au nom de laquelle le lodge est loué.
3. Le bailleur : le propriétaire du lodge ou son représentant.
4. Le site : le site internet www.STOERbuiten.nl
5. Le contrat de location : un contrat portant sur la location (ou sous-location) d'un lodge réputé conclu entre le locataire et le propriétaire.

Réservation et annulation

1. La demande de réservation d'un lodge STOERbuiten se fait via le site internet ou par e-mail. La bonne réception est confirmée, accompagnée d'une demande d'acompte.
2. L'acompte doit être réglé dans les 14 jours suivant la confirmation de la réservation, sur le compte de STOERbuiten.
3. Après réception de l'acompte de 30% la réservation est confirmée définitivement et le contrat de location est conclu. En cas d'annulation par le locataire après cette confirmation, des frais sont donc dus.
4. En cas d'annulation après le premier acompte versé par le locataire, des frais administratifs de €80,00 sont dus. En cas d'annulation dans les 3 mois précédant la date d'arrivée, une indemnité de 30% du montant de la location est due (hors frais et caution) ; en cas d'annulation dans les 4 semaines précédant la date d'arrivée, cette indemnité correspond au montant total de la location.
5. Le locataire peut, s'il le souhaite, souscrire lui-même une assurance annulation
6. La durée minimale de séjour est de 3 jours.

Paieement

1. L'acompte s'élève à 30 % du montant de la location et le solde doit être réglé au plus tard 6 semaines avant l'arrivée.
2. Pour toute réservation effectuée moins de 6 semaines avant l'arrivée, la totalité du montant de la location doit être payée en une seule fois.
3. En cas de - non-respect de l'obligation de paiement - après le 1er rappel - la réservation est annulée, sans obligation de rembourser l'acompte déjà versé.
4. Un départ anticipé - quelle qu'en soit la raison ou la cause - ne donne droit à aucun remboursement des loyers payés ni des frais de ménage.
5. Si, en cas de force majeure, le lodge ne peut pas être loué, le contrat de location est annulé et le locataire en est informé. STOERbuiten s'engage à rembourser immédiatement les sommes déjà versées. Le locataire n'a aucun autre droit que celui de récupérer ce montant.

Dépôt de garantie

1. Le locataire verse un dépôt de garantie. Le montant du dépôt de garantie est de € 100,00 par lodge.
2. Le bailleur pourra prélever tout ou partie de ce dépôt si le locataire, ses co-locataires ou ses visiteurs ont causé des dommages au lodge, à l'inventaire et/ou à l'environnement immédiat, ou si les obligations de paiement n'ont pas été respectées.
3. L'état des lieux de sortie et le contrôle d'éventuels défauts sont effectués après le départ du locataire, sauf si celui-ci a conclu, de manière démontrable, un accord différent avec le gestionnaire.
4. Le ménage de fin de séjour est toujours assuré par le camping.
5. Si, à l'issue de la période de réservation, aucune retenue n'est nécessaire au titre du point 2, le (solde du) dépôt de garantie sera remboursé dans un délai de 2 semaines après la date de départ.

Responsabilité

1. La location n'est pas proposée aux personnes de moins de 21 ans. Sans accompagnement d'un adulte, l'accès au lodge sera refusé à l'arrivée. En cas de doute, le gestionnaire peut demander une pièce d'identité. En cas d'infraction, le locataire sera sommé de quitter immédiatement le lodge. Les sommes versées ne seront pas remboursées.
2. Le locataire demeure légalement responsable des dommages qu'il a causés, y compris si ceux-ci sont constatés après la fin du séjour.
3. Le locataire est légalement responsable de ses actes (ou omissions), ainsi que des actes de ses co-locataires et visiteurs, et des dommages qu'ils pourraient causer. Le locataire doit être couvert par une assurance Responsabilité civile.
4. Le locataire accepte qu'il/elle ne pourra en aucun cas engager la responsabilité de STOERbuiten pour tout dommage et/ou perte de revenus subi(e) par le locataire, ses co-locataires ou visiteurs, leurs biens ou leurs animaux de compagnie pendant le séjour.
5. Le propriétaire décline toute responsabilité pour les dommages subis par le locataire et/ou ses cooccupants et/ou ses visiteurs, ou leurs biens, du fait de leur séjour dans le lodge ou dans le jardin attenant.

Nombre de personnes

1. Le nombre de personnes autorisées à passer la nuit dans un lodge selon la réservation ne peut en aucun cas être dépassé.
2. En cas de dépassement, le contrat de location sera réputé résilié de plein droit et l'accès au logement sera interdit ou refusé, sans remboursement ni indemnisation.

Nettoyage

1. Signalez à votre arrivée au camping toute remarque concernant la propreté constatée dans le lodge, afin qu'une solution puisse être trouvée d'un commun accord.
2. Toute compensation financière pour des réclamations formulées ultérieurement est exclue.

Tabac / animaux de compagnie

1. Il est interdit de fumer à l'intérieur.
2. Les animaux de compagnie sont acceptés sur accord préalable.

Arrivée - horaires de départ

1. L'arrivée est possible à partir de 15:00 h.
2. Le départ doit avoir lieu au plus tard à 10:00 h. Un départ plus tardif reste possible, mais uniquement sur accord préalable.
3. Si le locataire dépasse malgré tout l'heure de départ, une période de location supplémentaire pourra être facturée et tous les frais qui en découlent, ainsi que d'éventuelles réclamations des locataires suivants, seront à la charge du locataire en dépassement.

Responsabilités et obligations

1. Afin d'assurer le bon déroulement du séjour, le locataire est tenu de respecter les consignes du bailleur et demeure légalement responsable de tout dommage résultant d'un comportement fautif ou du non-respect des consignes ou des présentes conditions générales.
2. Le locataire s'engage à respecter le lodge ainsi que son mobilier et ses abords, notamment en veillant au niveau sonore.
3. Le locataire doit permettre l'accès au lodge ou au jardin pour les réparations nécessaires et l'entretien des espaces verts.
4. Le locataire doit rendre la cuisine (vaisselle comprise), le barbecue et le poêle à bois propres et vides au moment du départ, et déposer les déchets aux emplacements prévus sur le camping. En cas de non-respect, ces frais pourront être facturés.
5. L'utilisation de la TV est soumise à son bon fonctionnement.